Les organisations de protection de la nature soutiennent des interventions parlementaires concernant la Loi sur la chasse et la protection

Pro Natura, BirdLife Suisse, WWF Suisse, Groupe Loup Suisse et Zoosuisse ont toujours souligné que le non à la Loi sur la chasse ouvre la voie à une meilleure solution. Les organisations de protection de la nature ont pour objectif d'initier rapidement une nouvelle révision de la Loi sur la Chasse et la Protection LChP. De plus, en vue de la prochaine saison d'estivage, elles veulent obtenir des mesures immédiates pour une meilleure protection des troupeaux. Pour que la population des régions de montagne puisse voir que ses préoccupations sont prises en compte.

Orientation de base

Des progrès en matière de protection de la faune, d'amélioration de la protection contre des attaques du loup pour la saison d'estivage 2021 et de gestion durable des loups ne peuvent être réalisés que si la révision de la LChP est reprise dès à présent et que des mesures efficaces à court terme sont adoptées. Les organisations de protection de la nature se réjouissent que de nombreuses interventions parlementaires aillent précisément dans ce même sens. Les organisations seraient heureuses de collaborer avec les organisations paysannes, forestières, cynégétiques et autres institutions actives dans l'arc alpin pour concrétiser le chemin à tracer. C'est la seule façon de créer les majorités nécessaires au Parlement.

Prise de position à des interventions actuelles du Parlement

Ces dernières semaines, le Parlement s'est engagé en faveur d'une nouvelle révision équilibrée de la loi sur la chasse et de mesures immédiates.

Initiative parlementaire 20.482 CEATE-N

Le 17.11.2020, la Commission de l'environnement du Conseil national a adopté l'**initiative parlementaire 20.482** pour une loi équilibrée sur la chasse, dont les points essentiels sont les suivants

- une régulation pragmatique des loups, avec un renforcement de la protection des troupeaux et d'autres mesures visant à la cohabitation du loup et de l'homme ;
- une préservation efficace des espèces animales menacées ;
- une consolidation de la biodiversité, notamment sous l'angle des corridors faunistiques et des zones de protection de la faune sauvage.

Les organisations de protection de la nature saluent un tel paquet global « faune sauvage, régulation, biodiversité » pour une nouvelle révision de la loi. Dans ce cadre, elles sont

prêtes à discuter d'une régulation simplifiée du loup – et seulement du loup – si des conditions claires sont garanties pour assurer la conservation des populations régionales de loups.

Motion 20.4340 CEATE-N

La Commission a également adopté la **motion 20.4340.** Le Conseil fédéral est chargé d'exploiter la marge de manoeuvre que lui confère la LChP pour créer les conditions nécessaires à une cohabitation réglementée entre l'homme, les grands prédateurs et les animaux de rente en procédant aux modifications requises au niveau de l'ordonnance et des dispositions d'exécution. Il convient ainsi de baisser le seuil relatif à la régulation des loups et de définir de nouveaux seuils concernant les attaques mortelles que subissent les équidés et le gros bétail. En outre, le Conseil fédéral doit prendre des mesures pour renforcer la protection des troupeaux et l'étendre, notamment aux alpages, aux pâturages locaux et aux pâturages de printemps ainsi qu'aux équidés et au gros bétail. Il devra aussi modifier les dispositions d'exécution afin d'exclure en tout temps l'éventualité que les loups (qu'il s'agisse d'individus seuls ou de meutes) s'habituent à l'homme ou constituent une menace pour ce dernier.

Les organisations de protection de la nature soutiennent la motion, en particulier les mesures immédiates dans le domaine du gardiennage et de la protection des troupeaux. D'autres interventions au Parlement servent à cette fin.

Interventions au Conseil national de la session extraordinaire d'octobre 2020

Lors de la session extraordinaire d'octobre 2020, le conseiller national Nik Gugger **demande** dans sa motion 20.4323 d'étendre la participation de la Confédération au dédommagement des dégâts causés par les grands prédateurs (loups et autres), lorsque les attaques concernent des troupeaux protégés et que des animaux de rente sont blessés, disparaissent ou tombent dans des ravins.

En même temps, la conseillère nationale Ursula Schneider Schüttel, dans son **postulat 20.4309,** veut charger le Conseil fédéral d'élargir la liste des races de chiens de protection des troupeaux reconnues et subventionnées afin de garantir davantage de chiens de troupeaux opérationnels issus d'une lignée de travail.

Les organisations de protection de la nature soutiennent ces deux interventions.

Propositions de la Commission des finances-N

La Commission des finances s'est également penchée sur la question de la protection accrue des troupeaux et du gardiennage. A l'OFEV, la **Commission des finances a** décidé d'augmenter de 0,5 million de francs le crédit **sous la rubrique «animaux sauvages, chasse et pêche»** pour un soutien accru à la protection des troupeaux. Une minorité propose de ne pas augmenter ce montant.

Les organisations de protection de la nature soutiennent la proposition majoritaire de la Commission des finances.

Dans le cas des **paiements directs versés dans l'agriculture,** il existe une proposition minoritaire I Schneider Schüttel pour des fonds supplémentaires de 1,8 million de francs suisses pour des versements de contributions d'estivage pour l'estivage ovin durable (contributions au paysage cultivé).

Les organisations de protection de la nature soutiennent cette proposition minoritaire et attendent du Conseil des États qu'il soutienne également une protection accrue des troupeaux et des améliorations dans le gardiennage.

Invitation au dialogue

En plus de ces recommandations sur les interventions et propositions au Parlement, les organisations de protection de la nature sont intéressées de chercher à dialoguer avec les représentants de toutes les associations intéressées à une coopération constructive.

26.11.2020